

Règlement Concours photos amateur

De la commune LA CHAPELLE DES FOUGERETZ

Article 1 A qui s'adresse ce concours ?

La commune de La Chapelle des Fougeretz organise un concours gratuit, ouvert à tous les photographes amateurs, enfant et adulte, résidant sur notre agglomération ou y travaillant. Pour les personnes âgées de moins de 18 ans, le formulaire d'inscription doit être accompagné d'une autorisation parentale.

Article 2 Thème du concours

Le thème choisi est : « **Reflet(s) de la Chapelle** »

Article 3 Conditions générales de participation

Les photos devront obligatoirement être prises sur la commune de La Chapelle des Fougeretz. Chaque participant pourra présenter au maximum 1 photographie.

Article 4 Comment participer ?

La participation s'effectue par le biais d'un formulaire en ligne et le dépôt des photos se fait obligatoirement par mail à l'adresse suivante : **concoursphotos@lachapelledesfougeretz.fr**

Les données personnelles que le participant indique sont uniquement utilisées pour le contacter. Elles ne sont pas transmises à des tiers.

Article 5 Contraintes techniques

La photo peut être en couleur, en noir et blanc, sépia ou monochrome et sera soumise à modération par les organisateurs. La photo envoyée doit être :

Au format JPG/JPEG avec un poids de 3 Mo minimum à 15 Mo maximum

Article 6 Désignation des gagnants

Deux catégories, enfant (6 ans à 17 ans) et adulte (18 ans et +) seront soumises aux votes des Chapellois lors de l'exposition du mois de mai. Les exæquos seront départagés par le jury.

Le jury attribuera un prix « spécial » parmi les photos non sélectionnées par le public.

IL y aura 3 prix identiques (un pour la catégorie enfant, un pour la catégorie adulte et un pour le prix spécial).

Article 7 Identification des gagnants

Les participants autorisent la vérification de leur identité. Le non-respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur.

Article 8 Désignation des membres du jury

Composition du jury : Grégory CRESPIN, Fabrice BLANC et Sébastien LEPEIGNEUL.

Article 9 Droits d'auteur et cession gracieuse des droits patrimoniaux

Suivant les dispositions de l'article L 122-7 du code de la propriété intellectuelle, le participant s'engage à céder gracieusement les droits du cliché réalisé à la commune de La Chapelle des Fougeretz sans contrepartie financière ou d'aucune autre sorte, et ce pour la durée légale de protection prévue à l'article L123-1 du Code de la propriété intellectuelle.

Les organisateurs conserveront, à des fins d'exposition, de communication et de diffusion, les photos primées lors du concours. Les participants garantissent qu'ils sont titulaires des droits d'auteur des photos et qu'ils autorisent, gratuitement, la représentation et la reproduction de leur œuvre dans le cadre de ce concours et des opérations qui lui sont liées (communiqué de presse, web, réseau social, brochure ...).

En participant au présent concours, le candidat accepte de céder la propriété de la photo à la commune de La Chapelle des Fougeretz qui sera libre d'utiliser les clichés sur différents outils de communication et de promotion.

En aucun cas, le candidat ne pourra par la suite revendiquer des droits d'auteur ou demander une compensation financière pour la diffusion de sa photo.

Article 10 Droit à l'image

Les participants devront s'être assurés d'avoir satisfait aux lois et règlements en vigueur concernant les personnes, les biens ou espaces privés photographiés. Si des personnes ou des biens sont reconnaissables sur les photos, leurs auteurs feront leur affaire de l'obtention des autorisations nécessaires de la part des personnes concernées.

Les photographes devront s'assurer de leur accord en matière d'exposition et de diffusion des clichés tel que le prévoit le règlement. Pour les sujets photographiés dans un lieu public, cet accord n'est pas nécessaire dans la mesure où la publication des photos ne porte pas atteinte à leur vie privée et qu'ils ne sont pas l'objet principal de la photo. Il est possible de photographier des biens appartenant à autrui (maison, terrain ...) tant que l'exploitation de l'image ne nuit pas au droit d'usage ou de jouissance du propriétaire.

Dans les cas contraires, l'autorisation écrite des biens photographiés est obligatoire.

Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude qui pourrait nuire au bon déroulement du concours entraînera la disqualification du participant. Les organisateurs ne pourront être tenus responsables en cas de non-respect du droit à l'image.

Article 11 Loi informatique, fichiers et libertés

Les renseignements fournis par les participants pourront être utilisés dans le cadre du concours photo. Dans tous les cas, il est rappelé que, conformément aux lois et directives européennes en vigueur et au règlement européen entré en application le 25 mai 2018, relatifs à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, les personnes qui ont participé au concours photo disposent d'un droit d'opposition, d'accès et de rectification des données les concernant.

En conséquence, tout participant bénéficie auprès de l'organisateur du concours d'un droit d'accès, d'interrogation, d'opposition, de rectification et de suppression pour les données le concernant, sur simple demande à l'adresse suivante : **mairie@lachapelledesfougeretz.fr**

Article 12 Responsabilité

Pour des raisons de force majeure, le concours pourra être soit modifié, soit reporté, voire annulé. En soumettant son cliché au concours, le participant accepte ce règlement dans son intégralité.

Formulaire d'inscription au concours photo

« REFLET(S) DE LA CHAPELLE »

Date limite de participation le DIMANCHE 29 AVRIL 2023 à midi

Renseignements sur l'artiste :

Nom/Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

.....

E-mail :

Téléphone :

Titre de la photo :

Merci de nommer le fichier comme suit (TITRE PHOTO-NOM.JPG, exemple : animation-duval.jpg)

Je certifie avoir pris connaissance des conditions générales de participation au concours photos et m'engage à les respecter.

Fait le à

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Autorisation parentale pour les participants mineurs

Je soussigné(e) M/Mme....., représentant légal de l'enfant

..... l'autorise à participer au jeu concours photographique organisé par la commune de La Chapelle des Fougeretz

. Fait leà.....

Signature